

DECISION DE LA PRESIDENTE N°022/2023

OBJET : signature d'une convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un cheminement en mode doux, sur la commune de Mionnay, entre le futur parc d'activités économiques de la Dombes et la gare des Echets

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a la volonté de développer, à Mionnay, un Parc d'Activités Economiques à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises,

Considérant que la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été transférée, par Traité de concession d'aménagement, à la Société GLB Aménagement SAS,

Considérant que le nombre d'emplois prévus sur le site (au moins 800) et le souhait de limiter le flux de véhicules individuels en profitant de la proximité de la gare des Echets ont incité la CCD et l'aménageur à rechercher des solutions de mobilité pour relier la ZAC au réseau ferroviaire,

Considérant qu'un cheminement piétonnier interne au PAED a été inscrit dans le programme des équipements publics de la ZAC,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a le projet de prolonger ce cheminement piétonnier, depuis la limite de la ZAC jusqu'à la gare des Echets et qu'elle a, à cette effet, sollicité l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain dont elle est adhérente, pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

Considérant le projet de convention pour une mission d'AMO, présenté par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un cheminement en mode doux sur la Commune de Mionnay, entre le futur Parc d'Activités Economiques de la Dombes et la gare des Echets, qui se décompose en une prestation AMO et des prestations en options, constituées comme suit :

PRESTATIONS AMO		
Définition du besoin		
<i>Recueil et intégration des données d'entrée, des études menées par la maîtrise d'oeuvre de la ZAC, visite détaillée du site</i>	0,5 jour	225 € HT
<i>Réalisation d'un plan de faisabilité global sur fond de plan cadastral sur la base de deux versions techniques</i>	1,5 jour	675 € HT
<i>Estimation sommaire des solutions</i>	0,5 jour	225 € HT
<i>Animation d'une réunion de présentation et de travail, y compris préparation du support et compte rendu détaillé</i>	1,5 jour	675 € HT
<i>Concertation des services de la SNCF et/ou du service des routes du Département, suivant la solution retenue</i>	1 jour	450 € HT
Prestation globale d'AMO	5 jours	2 250 € HT
PRESTATIONS EN OPTIONS		
Aide à la consultation d'un maître d'œuvre (procédure adaptée)	5 jours	2 250 € HT
<i>Rédaction du programme sur la base des principes d'aménagement et du coût d'objectif arrêtés par la Collectivité à l'issue de la phase de faisabilité</i>		
<i>Réunion de présentation et validation des éléments techniques du DCE, y compris rédaction d'une fiche projet</i>		
<i>Mise en ligne et assistance aux procédures de notification assurées par la CC de la Dombes</i>		
<i>Analyse technique des offres, rédaction et envoi d'un RACO - Présentation en visio de l'analyse (sur la base de 4 offres)</i>		
Suivi du maître d'oeuvre	4 jours	1 800 € HT
<i>Suivi technique des études AVP, PRO, ACT avec validation des points d'arrêts</i>		
<i>Contrôle de la phase de consultation des entreprises et relecture des mémoires techniques et du RACO du maître d'oeuvre</i>		
<i>Suivi administratif du marché de maîtrise d'oeuvre assuré par la CC de la Dombes</i>		
Réunion complémentaire	1 jour	450 € HT
<i>Plus-value pour animation d'une réunion complémentaire, y compris préparation du support et rédaction du compte rendu</i>		
TOTAL DE LA PRESTATION D'AMO		

DECIDE**Article 1 :**

De signer la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un cheminement en mode doux, sur la commune de Mionnay, entre le futur parc d'activités économiques de la dombes et la gare des Echets, selon les prestations décrites ci-dessus.

Article 2 :

La prestation démarre à la signature des deux parties, sans autres formalités nécessaires.

Article 3 :

Le versement des acomptes par le maître d'ouvrage sera réalisé sur présentation d'un état dressé par l'Agence annexé à l'avis des sommes à payer et adressé par la paierie départementale.

Article 4 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 26 octobre 2023.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un
délai de 2 mois à compter de la présente notification.